32e ANNÉE (4e SÉRIE) No 47 24 NOVEMBRE 1910

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie
DIRECTEUR

*L'abonnement, pour tout l'Univers, est de 15 francs à l'*EDITION COMPLÈTE, *de 10 francs à l'*EDITION PARTIELLE.

Toutes les lettres doivent être adressées à M. le Directeur de l'*Ami du Clergé*, Maison St-Pierre, rue Tassel, à Langres (Haute-Marne).

Causerie de l'AMI sur les « Revues »

SOMMAIRE

I. L'Immaculée Conception au moyen âge. — II. Témoignage oriental pour l'infaillibilité du pape. — III. Saint François de Sales sur les pots de confitures. — IV. Une légende sur la mort de Scot. — V. Le TE DEUM du tsar Alexandre à Paris en avril 1814 : légende contemporaine de l'événement. — VI. Témoins oculaires imaginaires. — VII. Custine et Talleyrand au Congrès de Vienne. — VIII. L'Eglise et le droit des parents. — IX. La fin de Pascal. — X. L'Eglise et les critiques ; — le miracle de saint Janvier ; — l'origine liturgique du SALVE REGINA ; — espéranto et ido ; — la question de la vocation ; — M. Abel Lefranc. — XI. Fontevrault. — XII. Crucifix jansénistes ; Christs couronnés d'épines ; *O magnum pietatis opus !*

I. — M. Vacandard a donné (*Revue du Clergé français*, 1er avril, 1er mai, 15 juin 1910) une série d'articles fort documentés sur les origines de la fête et du dogme de l'Immaculée Conception. Du dogme lui-même dans la Tradition de l'Eglise nous avons parlé plusieurs fois déjà ; également de l'antiquité de la fête en pays de langue grecque, puis en Normandie et en Angleterre (tout dernièrement en 1909, p. 77-78 et 1009-1013). Puis au XIIe siècle, arrêt en France, à la suite surtout de la lettre de saint Bernard aux chanoines de Lyon et sous l'influence d'une mauvaise interprétation de saint Augustin [1].

Pierre Lombard (évêque de Paris en 1159) enseigne que Marie a été sujette au péché originel ; de même Jean Beleth (1140-1210), docteur et professeur de l'Université de Paris ; de même probablement (quoique M. Lesêtre y contredise), Adam et Gauthier de Saint-Victor, Alain de Lille. Pierre Comestor, chancelier de N.-D. de Paris († vers 1178, à St-Victor), a enseigné que la concupiscence fut éteinte en Marie au moment de l'Incarnation ; mais peut-être a-t-il changé de sentiment, si certain sermon (qui toutefois ne se trouve pas dans ses œuvres et qui ne nous est connu que par Pierre de Alva) est de lui.

Au XIIIe siècle, l'Université de Paris est contre l'Immaculée Conception, aussi bien les docteurs franciscains que les docteurs dominicains, aussi bien Alexandre de Halès, † 1245, et saint Bona-

[1] M. Vacandard montre que saint Augustin, qui à mainte reprise professe l'extension du péché originel à tous ceux qui naissent par la voie ordinaire, s'est rétracté et que, dans son *Opus imperfectum*, qui est des dernières années de sa vie, de 428 ou 430, il a exempté la Sainte Vierge du péché originel. « Un jour vint, dit M. Vacandard, où les Pélagiens se firent une arme de la doctrine d'Augustin pour la tourner contre la Sainte Vierge elle-même. Suivant votre système, lui dit Julien, Marie, par la condition de sa naissance, a été soumise au diable : *Tu ipsam Mariam diabolo nascendi conditione transcribis...* Saint Augustin répond : *Non transcribimus diabolo Mariam conditione nascendi, sed ideo, quia ipsa conditio solvitur gratia renascendi : Etre assujetti au diable est la condition de toute naissance humaine, cependant nous n'y assujettissons pas Marie, mais cela parce que cette condition est supprimée pour elle par la grâce de la renaissance*. En d'autres termes, si nous comprenons bien sa pensée, Marie, en vertu de la loi qui préside à la naissance de tout homme ici-bas, devait être assujettie au diable, mais en fait, elle échappa à cette obligation par une faveur spéciale qui la préserva du péché originel. Ainsi il suffisait de pousser à bout le Docteur de la grâce pour lui faire reconnaître que, lorsqu'il s'agissait de péché, aussi bien du péché originel que du péché actuel, il fallait réserver la question ou même faire une exception en faveur de la Vierge Marie. — Mais cet ordre chronologique et logique de sa pensée n'a pas été remarqué par les écrivains du haut Moyen Age qui avaient la prétention d'être les fidèles interprètes de sa doctrine. De leur négligence il est résulté que la théorie suivant laquelle le Christ seul aurait été préservé du péché originel, théorie qui pouvait s'autoriser de nombreux textes de saint Augustin, pénétra peu à peu les esprits et qu'elle faillit s'imposer comme la véritable tradition de l'Eglise. Cela n'est guère étonnant à une époque où la critique historique n'était pas née. »

Voir, sur la question de *saint Augustin et l'Immaculée Conception*, un fort bon résumé dans *Revue Augustinienne* du 15 juin 1910, qui avait déjà pris position très nette dès août 1902 (article présenté dans *Ami* 1903, p. 40-43). Le travail publié il y a deux ans par le Dr Friedrich (catholique), *Die Mariologie des hl. Augustinus* (Cologne, Bachem) avait et garde une grande valeur, mais surtout négative : Friedrich démontre que saint Augustin n'a rien écrit de positif contre l'Immaculée Conception, malgré les occasions qu'il en eut ; mais il ne trouve pas suffisamment clairs les textes de saint Augustin invoqués comme affirmation du dogme. — Contre M. Vacandard et contre son interprétation de saint Augustin dans le sens de l'affirmation du dogme a pris position M. Saltet, *Bulletin* de Toulouse, avril 1910 (et derechef, *Bulletin* de juillet, note 2 de la p. 338).

venture, † 1274, que le B. Albert le Grand et saint Thomas (les ouvrages qu'on a voulu citer de saint Bonaventure comme étant favorables à l'Immaculée Conception, sont apocryphes : tous ses sermons authentiques enseignent la sanctification de Marie après son animation).

Cependant la tradition sauvegardait ses droits contre les Docteurs ; et de nombreuses églises continuaient à célébrer la fête de la Conception. Saint Thomas s'en tire en pensant que le nombre de ces églises est plutôt réduit, *aliquarum ecclesiarum*, ce qui n'est pas tout à fait exact, et en expliquant cet usage liturgique (comme avait déjà fait saint Bonaventure) par l'interprétation que voici : — « De ce que la fête de la Conception est célébrée, dit-il, il ne s'ensuit pas que la Sainte Vierge a été sainte dans sa conception. Mais comme on ignore le jour de sa sanctification, on célèbre la fête de sa sanctification le jour de la Conception : *sed quia quo tempore sanctificata fuerit ignoratur, celebratur festum sanctificationis ejus potius quam conceptionis in die conceptionis ejus.* » (*S. Theol.*, III, q. XXVII, art. 2).

Mais voilà une interprétation que n'eût acceptée certainement aucun de ceux qui solennisaient la fête de la Conception. C'est bien l'exemption du péché originel que l'on prétendait célébrer ; et on la célébrait, tantôt à titre de simple fête de dévotion (comme à Oxford, Concile provincial de 1222), le plus souvent comme fête de précepte (synode diocésain d'Exeter, 1287 ; Concile provincial de Cantorbéry, 1328, étendant la fête à toute la province, soit 23 diocèses, toute l'Angleterre méridionale), voire même comme fête de 1re classe à Rouen et en Normandie, et la seule fête qui à ce titre prime les dimanches mêmes de l'Avent (Missel rouennais du XIIe siècle). Henri de Gand, docteur de l'Université de Paris, note, vers 1293, que nul peuple n'a au même degré que les Normands le culte de l'Immaculée Conception ; et il y avait longtemps que, en pleine Université de Paris, les écoliers de la Nation normande célébraient comme leur fête patronale le 8 décembre, Conception de la B. Marie (comme en témoigne, en 1266, Eudes Rigaud, l'ami de saint Louis, qui occupa le siège épiscopal de Rouen de 1248 à 1275). A Paris encore, l'évêque Renaud laisse à la cathédrale, en 1288, une somme de trois cents livres dont le revenu devra être employé à la célébration annuelle de la fête de la Conception. Et un témoignage d'Atton, prieur de St-Pierre de la Réole (au diocèse de Bazas), nous affirme, dès 1154, que c'est dans presque toute la France que tout le peuple chrétien célèbre cette fête : *statuit ut festum de B. M. Conceptione, quod jam fere per totam Galliam ab omni Christiano percelebratur populo... solennizetur*. Tout près de Rome enfin, à Anagni, nous trouvons la fête de la Conception célébrée dès la première moitié du XIIIe siècle : un évêque d'Anagni, Albert, † 1237, l'enrichit d'une indulgence de 40 jours ; Boniface VIII, soixante ans plus tard, profite d'un de ses passages à Anagni pour attacher à la fête du 8 décembre une indulgence perpétuelle de 8 ans et 40 jours.

Qui mettra d'accord les Docteurs et la liturgie ? Qui fera disparaître l'antinomie factice entre la raison théologique et la Tradition de l'Eglise ?

C'est d'Angleterre que va venir la lumière à l'Université de Paris. Il y avait longtemps que Eadmer avait répondu par avance aux objections de saint Bernard et des scolastiques du XIIIe siècle. Mais contre saint Bernard lui-même se lève un moine de St-Alban, Nicolas, vers 1175 ; puis, au XIIIe siècle, une série de théologiens d'Oxford entreprennent la démonstration du dogme à la manière scolastique : le moine augustin Alexandre Neckam, † 1217, qui semble être le premier en date ; puis Robert Grossetête, évêque de Lincoln en 1235 ; puis surtout Guillaume de Ware, qui établit une thèse en règle, démontrant 1° la possibilité, 2° la convenance, 3° la réalité de la Conception Immaculée, et conclut à la légitimité de la célébration de la fête.

De Guillaume de Ware on ne sait presque rien, sinon qu'il fut le maître de Duns Scot. Duns Scot défendit la doctrine de l'Immaculée Conception, d'abord à Oxford, puis, en 1304, à Paris. La discussion solennelle où on le montre aux prises, à la Sorbonne, avec les docteurs dominicains, répondant victorieusement à deux cents arguments, n'est peut-être qu'une légende ; en tout cas elle n'est pas attestée suffisamment par les documents. Mais ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il attaqua résolument les raisons théologiques opposées par l'école dominicaine et qu'il démontra décisivement que la théologie n'a rien à objecter contre la fête de la Conception. C'est à partir de son enseignement à Paris que la docte Université s'oriente du côté du dogme de la Conception Immaculée.

Est-ce immédiatement à la suite du triomphe doctrinal et personnel de Scot que l'Université de Paris a imposé à ses membres le serment de défendre la croyance à l'Immaculée Conception ?

M. Vacandard ne pense pas qu'elle soit allée si vite en besogne. Cependant nous avons un texte fort éloquent d'un disciple de Scot, de Landulphe Caracciolo, docteur de Paris, plus tard évêque d'Amalfi : — « Moi Landulphe, dit-il, pour suivre leurs traces (des docteurs de Paris), et parce qu'ayant fait serment à l'Université, je désire en garder les statuts, je veux célébrer dévotement la fête de cette sainte Conception, et je déclare qu'elle doit être célébrée par tous, surtout parce que l'Eglise ne peut errer, » etc. Mais M. Vacandard croit que, « selon toute vraisemblance, ce serment était contenu *seulement d'une manière implicite* dans les statuts que les membres de l'Université s'engageaient à observer. » (La première attestation indiscutée d'un serment semblable exigé de tous les maîtres est de 1497, pour l'Université de Paris ; de 1499 pour celle de Cologne ; de 1501 pour Mayence ; de 1617 pour Alcala ; de 1618 pour Salamanque).

Toujours est-il que, vers le milieu du XIVe siècle, la doctrine de l'Immaculée Conception avait gagné un terrain considérable. Elle n'était plus guère combattue que par les dominicains ; et elle était défendue par les principaux docteurs des trois autres grands Ordres : les Carmes, les Ermites de Saint-Augustin, et les Franciscains (encore qu'un des plus illustres parmi ceux-ci, le cardinal Bertrand de la Tour, entre 1315 et 1330, mort à Avignon vers 1334, persiste à suivre l'opinion de ses Pères du XIIIe siècle).

Toutefois, tout le long du XIVe siècle, il n'est pas question de définir la doctrine comme article de foi. Deux chanceliers successifs de l'Université de Paris, Pierre d'Ailly et Jean Gerson, à la fin du XIVe et au commencement du XVe siècle, se distinguent l'un et l'autre comme champions ardents du privilège de Marie, mais ne veulent point qu'on inflige la note d'hérésie aux tenants de l'opinion contraire.

Pour la première fois, la question d'une définition est soulevée au Concile de Bâle et résolue par l'affirmative, avec extension de la fête à toute la chrétienté. Malheureusement, quand fut portée cette définition doctrinale et rendu ce décret liturgique (XXXVIe session, 17 septembre 1439), le Concile de Bâle n'était plus qu'un simulacre de Concile : Eugène IV l'avait transféré à Ferrare en 1437, et les Pères demeurés à Bâle s'étaient mis à déposer le pape (25 juin 1439) (ils n'étaient d'ailleurs plus qu'au nombre de vingt, dont sept évêques seulement, et environ trois cents prêtres et docteurs).

Mais ce n'est pas le discrédit d'un conciliabule qui devait rejaillir sur la fête de Marie, pas plus que le crédit des Docteurs du XIIIe siècle n'en avait entravé l'extension. Moins de quarante ans après Bâle, le pape Sixte IV donne enfin satisfaction solennelle et authentique aux défenseurs de la fête et du dogme : par une Bulle du 1er mars 1476, il approuve la fête de la Conception, l'enrichit d'indulgences semblables à celles de la Fête-Dieu, et autorise une messe spéciale et un Office. L'Office approuvé (dû à un Franciscain de Vérone, Léonard de Nogarole) contenait une oraison bien éloquente et qui est presque notre oraison d'aujourd'hui : *Deus qui per* immaculatam Virginis conceptionem *dignum Filio tuo habitaculum præparasti, concede quæsumus, sicut* ex morte ejusdem Filii tui prævisa eam ab omni labe præservasti, *ita nos quoque mundos ejus misericordia ad te pervenire concedas.*

Ce n'était pas là une définition dogmatique, évidemment ; et les dominicains ne manquèrent pas de le relever. L'un d'eux se risqua même à aller plus loin : Vincent Bandellus (ou de Bandelis) entassa contre la thèse de l'Immaculée Conception les témoignages de 260 docteurs, pour en conclure que cette doctrine est impie, qu'il n'est pas permis d'y adhérer, pas permis de la prêcher, pas permis d'écouter ceux qui la prêchent : — Sixte IV (Bulle *Grave nimis*, 1483) condamna sévèrement les conclusions du dominicain provocateur.

Désormais la fête de l'Immaculée Conception est à l'abri de toute attaque sérieuse ; et c'est à partir de cette fin du XVe siècle que, comme on l'a vu plus haut, les grandes Universités de la chrétienté imposent à leurs maîtres le serment de défendre le privilège de Marie. Au Concile de Trente, les dominicains mettent tout en œuvre pour faire ajourner la définition du dogme, et y réussissent : néanmoins on sait par quelle réserve significative le Concile termine son décret du péché originel (15 juin 1546). Quelques papes, notamment le dominicain saint Pie V, gardent encore de grands ménagements vis-à-vis des adversaires de la doctrine, mais en sauvegardant toujours celle-ci : saint Pie V (bulle de 1570) défend de censurer soit ceux qui enseignent soit ceux qui nient la Conception Immaculée. Paul V interdit (1618) de professer *publiquement* que Marie ait été conçue dans le péché ; Grégoire XV (1622) étend cette défense, même aux réunions *privées*, sauf autorisation du Saint-Siège : par exception et par égard pour saint Thomas, il autorise les dominicains à conserver leur liberté sur cette matière dans leurs entretiens particuliers. En 1644, un décret du Saint-Office condamne la formule : *Immaculée Conception de Marie*, pour ne laisser subsister que celle-ci : *Conception de Marie Immaculée* (mesure disciplinaire, qui tend à empêcher qu'on anticipe sur une définition qui n'a pas encore été faite) ; mais quelques années plus tard, Alexandre VII (1661) prend soin de déclarer que la fête de la Conception de Marie a bien pour objet son exemption du péché originel.

Au XIXe siècle enfin, les dominicains rendent les armes et se rangent à la doctrine où ils voient l'expression de la Tradition de l'Eglise. Dès lors le moment est venu de promulguer, dans la paix et l'accord de tous, la définition dogmatique [1].

[1] Le P. Jugie a entrepris une série d'études très documentées et fort édifiantes sur l'Immaculée Conception et les docteurs grecs : *Revue Augustinienne* du 15 mai 1910, *Saint Sophrone et l'Immaculée Conception.*— On a beaucoup discuté pour savoir si Sophrone, patriarche de Jérusalem, 634-638, doit être identifié avec Sophrone le Sophiste dont parle Jean Mosch dans son *Pré spirituel.* D'après les critiques les plus récents, l'opinion favorable à l'identification devient de plus en plus probable. — La question a son importance au point de vue littéraire ; mais, au point de vue doctrinal, il importe peu : quand ils seraient deux, cela ferait simplement deux témoins de l'Immaculée Conception au lieu d'un.

Echos d'Orient, mai 1910, *Saint André de Crète et l'Immaculée Conception*, par le même (saint André, né à Damas vers 660, métropolite de Crète, vigoureux défenseur du culte des images contre Léon l'Isaurien, † 740).

Echos d'Orient, juillet 1910, *Photius et l'Immaculée Conception*, par le même (déjà Hergenröther avait trouvé la doctrine de l'Immaculée Conception « suffisamment exprimée chez Photius » : deux homélies nouvelles du fameux patriarche sur l'Annonciation, éditées en 1901, nous apportent des témoignages beaucoup plus précis encore).

Revue Augustinienne, août 1910, *Grégoire Palamas et l'Immaculée Conception*, par le même : ce Palamas,

II. — *Un témoignage oriental en faveur de la primauté et de l'infaillibilité du Pape au VI[e] siècle* (P. Salaville, *Echos d'Orient*, mai 1910). Ce témoignage est de Jean, patriarche de Jérusalem de 575 à 593; il se trouve dans une lettre adressée par ce Jean au catholicos d'Albanie (il s'agit de l'Albanie du Caucase, province située dans la région orientale de la chaîne Caucasique, sur la mer Caspienne, christianisée de bonne heure et organisée en évêché autocéphale dont le chef portait le titre de catholicos) [1]. La lettre du patriarche Jean a été probablement écrite en grec; mais nous n'en avons qu'une version arménienne, éditée pour la première fois en 1896 par un savant arménien-grégorien (donc non catholique), M. Karapet Vardapet, mais qui, nous affirme-t-il, est contemporaine de la lettre elle-même.

Or, au cours de cette lettre, voici la déclaration que ce Jean (qui, avant d'être patriarche, avait été moine du célèbre couvent des Acémètes, près de Chalcédoine) fait à son correspondant :

Quant à nous, c'est-à-dire à la sainte Eglise, nous avons la parole du Seigneur qui a dit à Pierre, chef des apôtres, en lui donnant la primauté de la foi pour l'affermissement des Eglises : — « Tu es Pierre (en arménien : *Vem)*, et sur cette pierre *(vem)* je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » — A ce même Pierre il a donné les clés du ciel et de la terre ; c'est en suivant sa foi que jusqu'à ce jour ses disciples et les docteurs de l'Eglise lient et délient ; ils lient les méchants et délient de leurs chaînes ceux qui font pénitence. Tel est surtout le privilège de ceux qui, *sur le premier Siège, très saint et vénérable*, sont les *successeurs de Pierre*, sains dans la foi, et, selon la parole du Seigneur, *infaillibles* (en arménien : *anskhal*, de *an* = *in* -privatif, *skhal* ou *skhalakan* = faillible).

III. — Fort heureusement il ne s'est pas trouvé, en Arménie et dans le reste de l'Orient, de cervelles assez étroites pour supprimer ces textes, vénérables monuments de la tradition de l'Eglise. Croirait-on que les bénédictines jansénistes du XVII[e] siècle ont détruit les lettres de saint François de Sales à Angélique Arnauld, comme étant de peu de spiritualité ?

Ces lettres s'échelonnaient sur un espace de trois ans au plus, d'avril 1619 (date où le Saint fut introduit à l'abbaye de Maubuisson par M. de Bonneuil) à l'année de sa mort († 28 décembre 1622). Elles étaient fort nombreuses : car ce sont les années où Angélique traversa sa double crise, — d'austérité d'abord, pour vouloir plier sous sa main de fer et son âme en révolte et sa communauté (de Maubuisson) en désordre, — d'humilité ensuite, quand elle veut se démettre de l'autorité et quitter même son Ordre pour aller à la Visitation se placer sous la maternelle protection de sainte Chantal. Le saint ne fut jamais favorable à ce dessein de changer d'Ordre et d'entrer à la Visitation ; finalement (novembre 1621), devant les supplications et les instances d'Angélique, il remit la décision à Rome (Rome ne se pressa point, et la mort du Saint fit évanouir les belles envies de Madame Angélique). Mais il s'était fort dévoué à cette âme ; et la correspondance entre lui et elle avait été très suivie. Malheureusement les lettres d'Angélique ont disparu ; et la plupart de celles du Saint, également. Voici en quelles circonstances. C'est une lettre d'Angélique elle-même qui nous l'apprend :

Lorsque j'eus trouvé M. de Genève que Dieu m'envoya pour me fortifier dans tout le bien et dans toute la réforme que j'avais établie, je reconnus l'avantage qu'il avait pour la sainteté, le détachement et la conduite des bonnes âmes, sur tous les Pères que j'avais eus pour directeurs. Après son départ, je le consultais par lettres. J'en avais un grand nombre de lui et de très belles, mais je n'en donnai que peu, lorsqu'on voulut en faire le recueil, parce qu'il parlait de moi dans toutes avec trop d'avantages ; et si ces lettres eussent été imprimées, elles m'eussent fait rougir : celles mêmes que j'ai données, quoique ce fussent les moindres de toutes, m'ayant fait de la peine lorsque je les ai vues publiques. J'ai gardé ces lettres avec soin jusqu'à ma démission du titre d'abbesse.

Elle n'a pas remis les lettres donc, parce qu'elle trouvait que le Saint y disait trop de bien d'elle : la vraie humilité est plus simple que cela et ne connaît pas ces raisonnements. Du moins elle ne les a pas détruites. Mais voici maintenant qui va tout supprimer :

Mais depuis (depuis sa démission du titre d'abbesse), les Mères de Dijon, qui croyaient que *leur spiritualité*

né en 1297, moine du mont Athos, archevêque de Thessalonique en 1347, † 1360, est un des grands docteurs du schisme, qui célèbre sa fête le II[e] dimanche de Carême : on le cite souvent pour ses erreurs en mystique et pour sa théorie de la distinction réelle entre l'essence divine et ses opérations ; mais, hors de là, il nous a laissé, dans ses sermons, une Mariologie très belle, — très précise notamment en ce qui touche l'Immaculée Conception.

Voir aussi, dans le *Jahrbuch für Philosophie und spekulative Theologie* de Mgr Commer, fascicule IV de 1910, une nouvelle passe d'armes entre le P. Joseph Leonissa, capucin, et le P. Amschl, dominicain, au sujet de la pensée de saint Thomas sur l'Immaculée Conception. Déjà l'an dernier *(Ami* 1909, p. 1009-1012) nous avons signalé une discussion de ce genre entre les deux mêmes jouteurs ; et ce qu'il y a de curieux et de très édifiant, c'est que c'est le fils de saint François qui veut absolument trouver saint Thomas orthodoxe, contrairement à l'avis du fils de saint Dominique. — Dans le même fascicule de l'excellent *Jahrbuch*, travaux : du P. Kirfel, rédemptoriste, sur l'Esprit de saint Thomas d'Aquin ; — du P. Manser, O. P., sur le rapport de la foi et de la science chez Averroës ; — du Dr. Seitz, sur Hermann Schell apologiste de la révélation surnaturelle ; — du Dr. Minjon, sur le concept de l'*actus purus* dans la scolastique et dans Schell ; — etc.

[1] Catholicos signifie bien *universel*, mais, appliqué ainsi à des métropolitains ou à des patriarches, ne s'employait que d'une université relative, restreinte à une portion de l'Eglise. Rome n'en prit jamais ombrage, non plus que de l'épithète d'*œcuménique* dont plusieurs dignitaires orientaux se sont affublés au V[e] et au VI[e] siècle. Rome ne protesta contre ce titre d'*œcuménique* que quand les évêques de Constantinople prétendirent en faire le privilège du seul évêque de la capitale et se frayer ainsi les voies vers une suprématie effective sur toute l'Eglise d'Orient : — ce qui arriva sous le patriarcat de Jean IV le Jeûneur (582-595), en 588, à la faveur d'un synode où fut cité à Constantinople le patriarche Grégoire d'Antioche : le pape Pélage II (578-590), quand il reçut les actes du concile, protesta énergiquement contre tout ce qui avait été décidé au sujet de ce titre d'*œcuménique ;* protesta aussi son successeur saint Grégoire le Grand ; mais malgré une courte interruption de ce titre sous le pape Boniface III (606-607), et malgré les protestations réitérées des papes du VII[e] et du VIII[e] siècle, le titre ursupé resta aux évêques de Constantinople *(Echos d'Orient*, juillet 1910).

était bien au-dessus de celle de M. de Genève, et que toutes ces lettres étaient peu de chose en comparaison de leur dévotion suréminente, me les ôtèrent. Et ce qui fut pitoyable, elles firent si peu d'état de ce que je tenais comme des reliques, étant toutes écrites et signées de la main du Bienheureux, qu'elles les employèrent à couvrir quelques pots de confitures, comme je le reconnus moi-même, sans avoir osé m'en plaindre. Quelques-unes, néanmoins, se sauvèrent de ce naufrage, lesquelles, vous savez, mon neveu, que je vous envoyai lorsque vous étiez à la Ferté-Milon, et que vous travailliez pour répondre au Mémoire de M. de Langres. Il y parle de son amour pour Port-Royal qu'il appelle son cher Port-Royal, ses chères délices. Elles sont toutes pleines de témoignages de son estime et de son affection pour cette maison.

Sur les relations d'Angélique Arnauld et de saint François de Sales, voir *Ami* 1901, p. 438 442, et 1907, p. 97-100 (texte de la déposition d'Angélique au procès de béatification et canonisation du Saint) [1]. La citation que nous venons de faire est prise d'un travail de M. Plus (*Etudes* du 20 févr. 1910), qui conclut ainsi :

« Enlevez la discrétion », avait coutume de dire à ses fils saint Bernard, « et la vertu deviendra vice. » En 1622, la Mère Angélique est à la veille de devenir une grande sainte. Elle va devenir une grande rebelle. Elle vérifierait par son triste exemple la parole du fondateur de son Ordre (cistercien) : *Tolle hanc, et virtus vitium erit.*

IV. — Le P. Dominique de Caylus, de l'Université pontificale de Burgos (*Etudes franciscaines*, juillet 1910), reproduit la page où le dominicain Bzovius relate la mort de Scot. Scot, au dire de Bzovius, aurait été un semeur de discordes sans fin, et la ruine de plus d'un esprit distingué de son Ordre : en punition de ses forfaits, le ciel lui aurait envoyé une attaque d'apoplexie : ses Frères, le croyant mort, l'enterrent précipitamment ; Scot, qui n'était qu'en léthargie, se réveille, pousse des cris lamentables, et finit par se briser le crâne contre la pierre de son sépulcre.

Que vaut cette légende ?

Le P. Dominique n'est pas tendre pour Bzovius. Ce Bzovius était un dominicain polonais, † 1637, qui entreprit de continuer les *Annales* de Baronius. Baronius, † 1607, s'était arrêté à l'année 1198 ; Bzovius le continua jusqu'en 1539 (9 vol. in-folio, Cologne, 1621 sqq.). Son œuvre n'a pas grande valeur, et n'est pas à comparer à la continuation que Baronius a reçue, peu après, de l'oratorien Rainaldi (2 vol. in-fol., Rome 1646-1677) : ce qui ne veut pas dire qu'elle soit aussi pitoyable que le prétend le P. Dominique : — « Il semble, dit le P. D., qu'il (Bzovius) se proposa uniquement de faire le panégyrique de son Ordre. Or, comme l'influence religieuse au moyen âge était surtout partagée entre les deux grandes familles de saint François et de saint Dominique, pour mieux faire ressortir la gloire de son Institut, le P. Bzovius n'eut rien tant à cœur que de diminuer par tous les moyens les mérites des Franciscains. Il s'attacha donc à laisser dans l'ombre les faits glorieux pour eux. Par ailleurs, il rechercha avec soin et diligence tout ce que des écrivains de mauvaise foi avaient pu imaginer contre eux ; il recueillit tout ce qui pouvait tourner à leur déshonneur et à leur confusion ; il s'étudia à faire ressortir les torts qu'on leur imputait, en y ajoutant ses propres calomnies. »

Bzovius manque de critique ; mais il n'est point nécessaire, pour reconnaître la chose, de tant le noircir. Sur Scot notamment, il commet des erreurs matérielles manifestes. — Il fait de Scot un disciple d'Alexandre de Halès à l'Université de Paris : Alexandre étant mort en 1245, Scot aurait donc dû naître vers 1220, ce qui est un peu tôt, quand on se souvient qu'en 1304 Scot est encore sur les rangs pour prendre ses grades à l'Université de Paris. Il est vrai que Bzovius veut qu'il soit mort dès 1294, ce qui est une autre erreur.

Quant à la légende de l'enterrement vivant, à supposer qu'elle soit authentique, il est absolument ridicule d'y chercher un indice de la colère divine. Nous n'en jetterons pas la pierre trop grosse à Bzovius personnellement, car il n'a fait en ceci que suivre un travers fort commun à son époque : les protestants, tout le long de ce premier siècle de la Réforme, eurent la manie de prêter à leurs adversaires des morts épouvantables ; et malheureusement les catholiques furent plus d'une fois tentés de faire de même.

Donc, les grands mots de Bzovius sont ridicules [1]. Mais cette légende elle-même est-elle authenthique ? Ce n'est pas Bzovius qui l'a inventée ; elle circulait depuis longtemps ; plusieurs même l'avaient mise en vers : d'où tirait-elle son origine ? Tout ce qu'on nous dit, c'est que le premier auteur chez qui elle apparaît, est Jacques-Philippe de Bergame, qui écrivit en 1486, plus d'un siècle et demi après la mort de Scot. C'est, contre la légende, une preuve purement négative.

[1] Sur les Capucins et les débuts de la réforme à Port-Royal des Champs 1609-1626, voir travail du P. Ubald d'Alençon dans *Etudes franciscaines* de juillet 1910, d'après lettres du capucin Archange de Pembrock (gardien du couvent de Meudon) et autres documents inédits.

[1] Les théologiens ont de ces oublis et risquent des arguments qui ne sont pas même dignes de journalistes. Tel Scotiste s'amuse cette année (10 mars) à gloser sur la résonnance même des syllabes qui forment le nom de son adversaire thomiste (« le P. Garrigou-Lagrange, un nom qui sonne merveilleusement son basque » !!), ou sur la couleur des costumes : thomistes blancs par ci, thomistes noirs par là (classification à recommander aux futurs historiens de la philosophie). Un autre jour, à force de tant distinguer entre thomistes et thomistes, on finit par tout confondre et par englober sous la même épithète saint Thomas et... l'*Ami du Clergé ;* et l'on nous parle de « l'incomparable *Ami du Clergé* », tout comme on dit « l'incomparable saint Thomas » : pauvre saint Thomas, réduit à se voir traité comme un vulgaire *Ami du Clergé !*

Mais ce n'est point sur de pareilles pantalonnades qu'il faut juger le scotisme, pas plus que ce n'est sur Bzovius qu'on jugera le thomisme ; et ce n'est point aux *Etudes franciscaines*, la grande revue de l'Ordre dont Scot est un des noms les plus illustres, ce n'est point, dis-je, aux *Etudes franciscaines* que l'on se permettrait de pareils oublis.

Il serait à désirer que l'on y pût ajouter une preuve positive et nous donner une relation authentique de l'événement [1].

V. — *Revue Bleue*, 6, 13, 20, 27 août, 3, 10, 17, 24 septembre et 1er octobre, lettres inédites du marquis de Custine à sa mère, datées, — la première série, de Paris (en avril et mai 1814) où le jeune émigré, fils d'une victime de la Terreur, venait de rentrer à la suite du comte d'Artois, — la seconde série, du Congrès de Vienne (novembre 1814-juin 1815), où il avait suivi son ami Alexis de Noailles.

Le mercredi 13 avril 1814, il écrit :

Les Russes sont ici depuis une quinzaine de jours... On dit qu'on n'a jamais rien vu de pareil à l'entrée de l'empereur de Russie. La première chose qu'il a faite a été de faire chanter des prières expiatoires sur la place Louis XV [2], au lieu même où périt Louis XVI. Quelle grande et noble idée ! et quelle leçon pour les Français ! Il fallait que l'Europe et l'Asie unissent leurs efforts pour venger nos crimes et pour nous en rappeler le souvenir ! Cette cérémonie a été admirable. Rappelle-toi l'immensité de la place, la beauté des monuments et des jardins qui l'entourent ; représente-toi au milieu de cette enceinte de gradins élevés en forme de piédestal à la place même de l'échafaud et des prêtres dont les prières funèbres devaient retentir dans le fond de tous les cœurs. Représente-toi le peuple encore effrayé de l'entrée des étrangers dans ses murs et forcé par la crainte, autant que par la curiosité, d'assister à cette pompe et d'entendre déclarer à la face du ciel et de l'Europe entière, qu'il est le plus lâche ou le plus cruel des peuples, et tu auras l'idée d'un spectacle tel que l'antiquité n'en a point vu. Le peuple de Paris n'était point à la hauteur de la leçon ; je doute qu'il l'ait sentie...

Voilà ce qu'on racontait dans Paris le 13 avril, moins de quinze jours après l'événement ; et c'était « admirable » en effet. Dès le lendemain, 14 avril, rectification :

Il faut que je rectifie ma version sur l'entrée des Russes et la scène de la place Louis XV. L'empereur de Russie et le roi de Prusse, après avoir réuni toutes leurs troupes sur cette immense place, les firent défiler devant eux près du quai. Quand elles furent passées, l'empereur de Russie fit entonner le *Te Deum* par les prêtres placés devant l'autel élevé au milieu de la place, et toute l'armée répondait aux prières en chantant à demi-voix. On dit que le murmure en retentit à une grande distance. Ce *Te Deum* était chanté en l'honneur de la paix et l'on avait choisi la place en expiation du supplice de Louis XVI... On dit que rien dans le monde n'a jamais fait plus d'effet que cette cérémonie... : le rite grec, si majestueux, si antique, et les chants de la primitive église offerts en spectacle au peuple de Paris, n'y a-t-il pas de quoi devenir fou ?

La rectification est de conséquence, et montre une fois de plus avec quelle facilité et quelle rapidité les légendes éclosent sur les lèvres passionnées. Cette imagination d'une cérémonie expiatoire avait ravi les royalistes ; mais ce n'était qu'une imagination. La seconde version n'en laisse plus subsister qu'une vague intention dans le choix de la place où fut chanté ce *Te Deum* grec ; mais, même cette intention n'a probablement existé que dans les imaginations royalistes : les souverains étrangers n'avaient jamais eu le moindre souci de venger Louis XVI ou d'expier pour la France, et l'on n'a aucune preuve qu'une si extraordinaire pensée ait germé subitement ce jour-là dans l'âme du roi de Prusse ou du tsar Alexandre (lequel devait son trône à l'assassinat de son père et ne songea jamais à sévir contre les meurtriers). Ils ont choisi la place de la Concorde, parce qu'ils y ont vu la plus belle place de Paris, au bord de la Seine, entre le Louvre et les Champs-Elysées, en vue des deux Arcs de Triomphe (Carrousel et Etoile) érigés par le Napoléon qu'ils venaient de renverser.

VI. — Rapprochez de ceci la très curieuse expérience instituée à Göttingen lors du Congrès de psychologie et citée dans le récent livre (mauvais) de M. Van Gennep sur la *formation des légendes*. Notez que nous sommes à un Congrès de psychologie et que tous les témoins dont il est question étaient psychologues, juristes ou médecins :

Non loin de la salle des séances (de Göttingen) il y avait une fête publique avec un bal masqué. Tout à coup la porte de la salle s'ouvre, un clown se précipite comme un fou, poursuivi par un nègre revolver en main. Ils s'arrêtent au milieu de la salle, s'injurient, le clown tombe, le nègre lui tombe dessus, tire, et brusquement tous deux sortent de la salle. Le tout avait à peine duré vingt secondes. — Le président pria les membres présents d'écrire de suite un rapport parce que sans doute il y aurait enquête judiciaire. Quarante rapports furent remis. Un seul avait moins de vingt pour cent d'erreurs relatives aux actes caractéristiques, quatorze eurent de vingt à quarante pour cent d'erreurs, douze de quarante à cinquante, et treize plus de cinquante pour cent. De plus, dans vingt-quatre rapports, dix pour cent des détails étaient purement inventés, et cette proportion de l'invention fut plus grande encore dans dix rapports, elle fut moindre dans six. Bref, un quart des rapports dut être regardé comme faux. — Il va sans dire que toute la scène avait été convenue et même photographiée à l'avance. Les dix rapports faux sont donc à ranger dans la catégorie des contes et des légendes, les vingt-quatre sont semi-légendaires, les six ont presque la valeur de témoignage exact. Mais avec un public ordinaire les proportions sont autres.

Et M. Van Gennep conclut que « la proportion des descriptions vraies par rapport aux fausses en présence d'un événement extraordinaire est de cinq à six à peine sur cent. » La conclusion n'est

[1] *Etudes franciscaines*, août : le P. Raymond commence un travail sur l'*ontologie de Duns Scot et le principe du panthéisme*. Bayle, il y a deux siècles, a fait de Scot l'ancêtre de Spinoza et du panthéisme ; l'accusation a été reprise, depuis, par Rousselot (1840) et par Hauréau (1872), et, chez nous, par certains manuels de philosophie scolastique, « moins affirmatifs, mais non moins dangereux par leurs insinuations discrètes », qui « ne craignent pas de rapprocher sous une même étiquette le nom de Duns Scot et celui des Panthéistes ». C'est surtout à Mgr Farges et à M. Barbedette qu'en a le P. Raymond. Mais il n'aime pas beaucoup plus les théologiens de la *Revue Augustinienne* qui n'absolvent Scot de l'erreur panthéistique qu'en l'accusant d'inconséquence. *(L'Analogicité de l'Etre*, par le P. Gentil, *R. Augustinienne* de juillet 1909 : très beau travail).

[2] Notre place actuelle de la Concorde (appelée d'abord place Louis XV, d'une statue équestre de Louis XV érigée en 1763, — place de la Révolution ensuite, — place de la Concorde après le 18 Brumaire).

pas dans les prémisses : le témoignage historique ne porte pas sur des événements ainsi truqués d'avance, où le truqueur s'est ingénié à accumuler en « à peine vingt secondes » les péripéties les plus insolites, les mieux faites pour troubler le sang-froid et la claire vision même des « psychologues ». L'anecdote prouve simplement que les « psychologues » sont, tout comme les autres, capables de voir faux ou d'imaginer, — plus que les autres même : car, dans leur pédantisme, ils sont très friands de choses extraordinaires, et c'est à qui, parmi eux, aura vu du nouveau et saura « épater le bourgeois ». Des gens du peuple, témoins de la scène de Göttingen, auraient dit en gros ce qu'ils avaient vu, et seraient restés dans le vrai : les psychologues, eux, ont voulu en savoir plus qu'ils n'avaient vu ; ils ont été « femmes » d'un certain type qui est connu et qui malheureusement existe aussi au genre masculin ; et ce n'est pas sur des témoignages de ce type que s'écrit l'histoire.

VII. — Ce jeune marquis de Custine a des vues fort généreuses sur l'égoïsme ou l'aveuglement de tous ces monarques ou diplomates du Congrès, qui ne pensent qu'à leurs intérêts, et point à ceux des peuples ; qui signent froidement, sans y songer, l'arrêt de mort de régions entières, parce que cela accommode leur ambition, etc. Le roi du Congrès, c'est Talleyrand : — « Je n'ai pas encore pu voir M. de Talleyrand, écrit-il le 3 novembre... Comment ? Etre à Vienne depuis deux jours et n'avoir pas vu M. de Talleyrand ? C'est tout naturel : il voit ici toute l'Europe, et je suis peu de chose en Europe. Au reste, il m'a fait inviter à dîner pour demain, et parle, dit-on, de moi avec grâce. »

Il le voit. Impression mêlée d'abord. M. de Stein est le lion de la politique et M. de Talleyrand en est le chat, écrit-il le 13 nov. :

Quel homme que ce dernier ! Il a rompu tous les fils qui conduisent l'âme à la physionomie ; de sorte que son visage est comme mort et n'a non plus de mouvement qu'un membre paralysé. L'homme est séparé de son âme. C'est à faire frémir[1]. Je suis toujours tenté, en entrant dans sa chambre, de me sauver à toutes jambes. Je ne pardonne pas à Alexis (de Noailles) de l'admirer comme il fait. C'est trop accorder à la puissance, à la grandeur du monde. Dès qu'on croit le monde important, on tombe dans cet excès...

Mais quel homme ensorcelant ! — « J'ai causé avant-hier pour la première fois avec M. de Talleyrand, écrit-il le 22 nov. Cela s'est trouvé par hasard... Toutes ses paroles sont le résumé d'une foule d'idées ; il est au sommet de la pensée, et de quelque côté qu'il se tourne, il découvre un champ d'idées immense. Sa conversation est de l'extrait d'esprit. » — Un autre jour : — « La seule chose qui me soit vraiment utile ici, c'est de voir de près M. de Talleyrand. Je ne saurais dire à quel point il m'étonne. Ses grandes manières et sa conversation sont des exemples dont on ne profite pas assez. Jamais je ne me suis trouvé aussi jeune que devant lui. Il me traite fort bien... » — « M. de Talleyrand a de moi une idée qui me fait peur, tant elle paraît bonne, quoiqu'il connaisse assez bien la direction de mes idées... » (15 janvier). — « Il vous met à l'aise à force d'esprit, parce qu'on sent qu'il vous connaît, et de ce moment toute timidité disparaît. Je suis entré dans son cabinet pour la première fois, lorsque je lui ai porté mon travail (un projet d'article pour le service qui devait être célébré à Vienne le 21 janvier, et où tout le Congrès devait assister)[1]. Il a une sorte de politesse dans la manière dont il travaille avec les gens et les fait travailler que je n'ai vue qu'à lui... » (20 janvier).

Et le couplet que lui sert Talleyrand (dîner du 10 décembre) sur la modération : — « Il faut beaucoup d'esprit pour être modéré ; tout le monde en a assez pour ne l'être pas, mais la modération est le signe d'un esprit supérieur. » Comme il savait bien à qui il parlait ! Notre jeune homme note en effet à sa mère : — « Il est très vrai que je n'ai pas assez d'esprit pour être modéré. Si j'en avais beaucoup plus, et un peu moins de sensibilité, je serais d'une grande modération. Je crois cependant qu'il y a des hommes qui ont produit de grandes choses et qui n'étaient pas modérés... Ce qui nous frappe dans la religion, c'est son inflexibilité... »

Talleyrand cependant comprenait fort bien la grandeur : témoin ce mot qu'il rapporte de Pie VII :

...J'oubliais un mot du pape qui vaut tout ce qu'on peut dire. Bonaparte lui fit faire à Savone des propositions honteuses. Il n'y répondit que ceci : « Dites à votre maître que je ne ferai jamais rien d'indigne de ce que j'ai souffert. » C'est M. de Talleyrand qui nous racontait cela à dîner. (Lettre du 8 nov.)[2].

[1] Si l'on veut se rendre compte de ce que cette physionomie a d'impassible en effet et d'impénétrable, que l'on fasse une station, au musée de Versailles, devant les deux tableaux qui représentent, l'un, l'entrevue de Napoléon avec le roi et la reine de Prusse et Alexandre, l'autre, Napoléon recevant à Erfurt l'ambassadeur d'Autriche : la figure de Talleyrand, au second plan des tableaux, est « à faire frémir. » — Voir un portrait plus humain et très expressif de Talleyrand vieilli, par Ary Scheffer (au musée de Chantilly).

[1] Cette cérémonie du 21 janvier 1815 à Vienne fut assez pitoyable :

« Nous avons assisté ce matin au service de Louis XVI, écrit Custine. M. de Talleyrand a bien fait d'en faire faire la description d'avance, car c'était plus beau à penser qu'à voir. » Les souverains y étaient tous, « mais dans une tribune vitrée, de sorte qu'on les voyait à peine » ; discours pitoyable, composé par des personnages officiels et débité par un prédicateur qui « mettait toutes les notes de la gamme dans une phrase, et toujours à faux, descendant quand il fallait monter, et montant quand il fallait descendre. Il y avait plus de chant dans son débit que dans toute la musique de de M. Neukomm. »

Ces gens-là n'avaient pas volé le mot féroce de Talleyrand : — « Que peut-on espérer du Congrès ? Ils ont trop peur pour se brouiller, ils sont trop bêtes pour s'entendre ! » — Custine cite ce mot à sa mère (lettre du 11 février), avec conseil de ne pas le répéter, et ajoute : — « Voilà donc la fin de la fin. Voilà où les grandes choses aboutissent dans notre siècle. Jamais les hommes n'ont été plus au-dessous des événements. »

[2] Voir une conférence fort intéressante de M. H. Welschinger, peu suspect certes de tendresse pour Talley-

Un mot féroce de Pozzo di Borgo (Corse au service de la diplomatie russe). Un jour qu'on daubait sur les Anglais et que Talleyrand expliquait comment un si grand peuple pouvait être composé de si vilaines gens, on vint à parler des missionnaires envoyés par l'Angleterre à travers le monde : — « Bah ! fit Pozzo, les missions sont les fantaisies de la vertu. » Sur quoi Custine note avec une juste émotion : « Quel malheur qu'un pareil mot soit joli ! » (Lettre du 1er janv. 1815).

rand, sur le rôle de celui-ci au Congrès de Vienne (*Journal de l'Université des Annales*, 10 fév. 1910), sur l'incomparable supériorité qu'il y déploya à pénétrer toutes les intrigues, à soutenir lui-même avec une audace qui n'était qu'à lui les intrigues les plus diverses, à exploiter la jalousie et les divisions des alliés, à combattre la Révolution (qu'il a servie !) par la Légitimité (qu'il sacrifiera de nouveau en 1830 !), à se moquer, sans en avoir l'air, des étrangers qui se coalisent pour comprendre ses bons mots : vraiment « Diable Boiteux », comme on l'appela, utilisant jusqu'à cette malencontreuse claudication qu'il sut rendre malicieuse et presque intéressante.

Au début (séance préparatoire du 30 septembre 1814), les Quatre (ambassadeurs de quatre grandes puissances : Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) prétendaient régler toute l'affaire, remanier la carte d'Europe à eux seuls, en conciliabules secrets, à l'écart de la France. Talleyrand prend le protocole rédigé par Castlereagh : — « Je ne comprends pas », fait-il froidement. Et il relève le mot « *alliés* » qui figure au protocole : — « Alliés ? Contre qui ? Contre Napoléon ? Il est à l'île d'Elbe. Contre Louis XVIII ? Le roi a signé la paix le 30 mai... S'il y a encore des puissances alliées, je suis de trop ici... Il y a, pour moi, deux dates entre lesquelles il n'y a rien : celle du 30 mai, où la formation du Congrès a été stipulée, et celle du 1er octobre, où il doit se réunir. Tout ce qui est fait dans l'intervalle n'existe pas pour moi. »

Et un nouveau protocole est rédigé, qui annule le précédent. Dès lors il n'y aura plus, entre les grandes puissances, de conférences, sans que la France en soit, et avec la France, les petits Etats. C'est Talleyrand encore qui, à la séance suivante (6 octobre), impose que l'ouverture du Congrès se fasse « conformément aux principes de droit public » : d'où fureur du vieil Hardenberg, qui crie comme un sourd qu'il est : — Non, monsieur, le droit public c'est inutile... Pourquoi dire que nous agirons selon le droit public ? Cela va sans dire. — Si cela va sans dire, riposte froidement Talleyrand, cela ira encore mieux en le disant. » Humboldt, second de Hardenberg, intervient et crie : « Que fait ici le droit public ? — Il fait que vous y êtes », répond Talleyrand. Et le droit public est installé au protocole. Gentz (l'âme damnée de Metternich et le factotum du Congrès) confiait ensuite à Talleyrand qu'il n'avait jamais rien vu de pareil. Talleyrand joue de la Légitimité en virtuose prestigieux, et personne n'ose lui rappeler ses palinodies, tellement on redoute ses reparties cruelles !

Talleyrand était fort parce qu'il avait percé le plafond des conciliabules secrets et pénétré les divisions inévitables qui allaient surgir entre les alliés de la veille : la Russie convoitant la Pologne, mais l'Autriche et l'Angleterre ne voulant pas qu'elle l'eût tout entière ; la Prusse exigeant toute la Saxe, et l'Autriche y répugnant en secret ; l'Autriche réclamant les légations du Pape, le Tyrol et les passages des Alpes, et la Russie ne tenant pas à les lui accorder... Talleyrand démêla tout, tout de suite, et fit si bien qu'au printemps suivant, en mars 1815, la guerre allait éclater entre la Prusse et l'Autriche, et probablement aussi entre l'Angleterre et la Russie, si Napoléon n'eût débarqué de l'île d'Elbe.

Contre Napoléon revenu, c'est Talleyrand qui est le plus farouche au Congrès. C'est lui qui rédige la fameuse déclaration du 13 mars qui invite tous les partis « à courir sus à Napoléon comme à un brigand. » — Et cependant, ce qui d'ailleurs ne doit pas surprendre, on se méfie de lui à Vienne ; on le soupçonne d'accord avec Napoléon ; on le surveille ; on s'arrange pour le garder à Vienne : et lui, qui ne sait pas absolument lequel des deux, le roi ou l'empereur, triomphera, ne demande pas mieux que d'attendre en effet à Vienne les événements.

Le prince de Ligne mourut au Congrès (12 décembre). Spirituel, genre XVIIIe siècle jusqu'au bout : le jour qu'on l'administra, sa femme, après la cérémonie, se jette sur sa main et la baise : — « Ma femme me prend déjà pour une relique ! » fait le moribond. A son médecin : « Docteur, croyez-vous que l'enterrement d'un maréchal puisse un moment divertir les souverains ? Alors je me dévouerai. » — Ces plaisanteries navrent Custine : — « Quelle triste force d'âme ! écrit-il (11 déc.). Je crois voir Furioso dansant sur la corde au bord d'un précipice. Je voudrais avoir vécu un siècle plus tôt, ne fût-ce que pour n'entendre pas parler du XVIIIe. »

VIII. — M. l'abbé Prunel (*Revue pr. d'apolog.*, 1er fév. 1910) répond à quelques objections tirées d'une brochure intitulée : *Lettres sur l'éducation*, par Ignotus, et où l'on prétend que « ceux qui exagèrent aujourd'hui le droit des parents sont ceux-là mêmes qui l'ont le plus méconnu autrefois » :

A preuve : un décret du Concile de Tolède qui, en 633, aurait prescrit que « les enfants des Juifs *seraient baptisés* et séparés de leurs parents. »

M. Prunel cite le texte de Tolède, ainsi formulé : « *Judeorum filios vel filias* BAPTIZATOS, *ne parentum ultro involvantur erroribus, ab eorum consortio separari decernimus, deputatos aut monasteriis, aut christianis viris, ac mulieribus Deum timentibus...* » Par où l'on voit que Ignotus n'a pas compris le participe *baptizatos*. La traduction française du texte conciliaire est : — « Nous décidons que les fils et les filles des Juifs *qui auront reçu le baptême* seront séparés de leurs parents...» (Selon toute vraisemblance il s'agit de fils et de filles adultes, et non d'enfants au berceau : autrement le texte porterait *pueros* ou *infantes*).

Ignotus allègue encore le texte de la Révocation de l'Edit de Nantes :

> Nous voulons et il nous plaît que nos sujets de la religion prétendue réformée, tant mâles que femelles, ayant atteint l'âge de sept ans, *puissent* embrasser la religion catholique, apostolique et romaine, et qu'à cet effet ils soient reçus à faire abjuration de la religion p. réformée sans que leurs pères ni mères puissent y donner le moindre empêchement, sous quelque prétexte que ce soit.

Devant ce texte de Louis XIV, M. Prunel plaide les circonstances atténuantes et rappelle (ce qui est vrai d'ailleurs) que, si le clergé applaudit, tout le royaume applaudit avec lui ; que les protestants en eussent fait autant (et beaucoup plus) que le roi s'ils eussent été les maîtres ; qu'ils en faisaient autant (et beaucoup plus) en Suisse, en Hollande, en Allemagne, en Angleterre. — Ce n'est pas là nous justifier ; et M. Prunel, qui connaît si parfaitement son XVIIe siècle, sait parfaitement donc et sera heureux de nous dire un jour plus explicitement pourquoi et en vertu de quels principes toujours vrais le clergé du XVIIe siècle a approuvé cette mesure de l'Edit de Révocation. Louis XIV

ne parle ici que des enfants « ayant atteint l'âge de sept ans », c'est-à-dire des enfants ayant l'usage de raison : or, toute créature humaine ayant l'usage de raison, doit « pouvoir » embrasser la religion catholique. L'Eglise n'admettra jamais que ce « pouvoir » (nous dirions aujourd'hui : ce droit) soit enlevé à cette créature par une législation civile quelconque, comme c'était le cas en France avant la Révocation, — comme cela a continué à rester le cas en maint Etat allemand, où il n'est pas permis aux enfants de changer de religion avant un âge fixé (14 ans en certains pays, 18 ans en d'autres, même en cas de conversion des parents. Même dans la catholique Bavière, où l'enfant peut légalement changer de religion comme bon lui semble, il reste obligé cependant, par la loi, à payer jusqu'à sa majorité cultuelle, 17 ou 18 ans, sa contribution religieuse pour les frais du culte de la société religieuse qu'il a quittée).

IX. — M. Bremond nous donne *(Correspondant,* 10 sept.) les passages principaux d'un document naguère retrouvé par M. Jovy et qui est décisif pour la question de la mort de Pascal : ce sont les *Mémoires* de Beurrier, curé de St-Etienne-du-Mont, à Paris, (plus tard abbé de Sainte-Geneviève), qui administra les derniers sacrements à son illustre paroissien et reçut ses confidences. Il en résulte que Pascal est mort dans les sentiments d'une parfaite soumission au Souverain Pontife [1].

Déjà M. Strowski, au tome III de son *Pascal* (publié en 1908), l'avait pressenti et se demandait (p. 371) si Pascal, la dernière année de sa vie, « s'en tenait encore à ses dernières conclusions contre le pape, qui étaient vraiment précipitées, — et s'il n'était pas en marche vers une vérité plus tempérée. » Pascal, laïque, n'a jamais été théologien et ne s'est pas piqué de l'être. Les circonstances l'ont amené à se lier d'amitié très pieuse avec les chefs du parti, surtout avec Arnauld ; il a adopté leur théologie, mais de confiance, et sans l'approfondir ; il s'est fait, pour un temps, leur porte-parole, leur secrétaire, rédigeant en cette qualité les *Provinciales* et d'autres écrits du même genre. Mais « il ne s'est jamais enfermé dans l'obédience janséniste. Ses *Pensées* sont tantôt au delà, tantôt en deçà du jansénisme, expression d'une âme trop puissante pour rester en dedans d'une école ou d'une secte. Pascal a dominé sa secte. » (Strowski).

Et lui, qui a tout cru sur la foi de ses amis, quand il les verra, lors des mesures prises par le roi en 1660-1661 pour urger la signature du Formulaire d'Alexandre VII (lequel était de 1656), quand il les verra recourir à des équivoques, à des subtilités, à des distinctions indignes d'eux et de la vérité qu'ils prétendent défendre, il n'y comprendra plus rien, non plus que sa sœur Jacqueline, Sœur Sainte-Euphémie, qui, par obéissance à la direction de Port-Royal, signe le Formulaire et meurt peu après (nov. 1661), inconsolée d'avoir consenti une signature aussi louche.

Il demande des explications à Arnauld ; et le résultat de la conversation est qu'il est tombé en syncope, de douleur de voir la vérité trahie par ceux qui en ont le dépôt : « Quand j'ai vu, dit-il en revenant à lui, toutes ces personnes que je regardais comme étant celles à qui Dieu avait fait connaître la vérité et qui devaient en être les défenseurs s'ébranler et sembler l'abandonner, je vous avoue que j'ai été si saisi de douleur que je n'ai pu le soutenir. Il a fallu succomber. »

Il fait mieux. Dans son indignation, retrouvant la veine des *Provinciales*, il retourne contre les siens l'arme qui lui a servi contre les casuistes, et ramasse les textes pour prouver que depuis les Bulles (d'Innocent X, 13 mai 1653, et d'Alexandre VII, 16 octobre 1656), les défenseurs de la grâce efficace ont fléchi, qu'ils ont changé de langage, qu'ils ont pris mille langages différents, pour abandonner peu à peu Jansénius, saint Augustin et la doctrine. Quel dommage que nous n'ayons pas ces nouvelles *petites lettres*, antijansénistes cette fois ! Mais les amis se sont gardés de nous les laisser parvenir ; les jansénistes qui ont poussé le culte des reliques jusqu'à l'absurde, qui ont copié et recopié presque autant de manuscrits que les moines d'Orient et d'Occident avant l'invention de l'imprimerie, ont dissimulé ou supprimé tout ce qui était de nature à les gêner, ces *petites lettres* comme les *Mémoires* de Beurrier, comme quantité de papiers relatifs à Pascal.

Ces *petites lettres* étaient passionnées certainement et trahissaient l'indignation et l'angoisse de l'âme de Pascal. Elles étaient probablement exagérées et injustes, du moins c'est Nicole qui nous le dit : — « M. Pascal, dit Nicole, n'ayant pas fait l'écrit dont il s'agit pour être publié, et tout son but n'étant que de représenter ce que l'on aurait pu dire, et le tour fâcheux qu'on pourrait donner à certaines choses, il ne s'était pas mis en peine d'y regarder avec une fort grande exactitude, et sans consulter lui-même les Ecrits dont il tirait des preuves de ce qu'il avançait, ce qui lui eût été fort difficile dans la faiblesse où il était, qui le rendait presque incapable de lire, il se contenta des Mémoires que lui fournissaient quelques-uns de ses amis, qui ne regardèrent pas d'assez près aux passages dont ils les composaient. »

N'est-ce pas gentil, cette petite glose de Nicole ? Ce qu'il reproche à Pascal, c'est exactement ce que les Jésuites ont reproché aux *Provinciales*. Les Jésuites avaient raison ; et il est probable que Nicole n'a pas tort. Il y a là un trait du caractère de Pascal, qui fut toujours passionné, bouillant, précipité, premier mouvement. Il a été excessif dans ses *Pensées* aussi : et ce n'est point sur les

[1] Sur les diverses questions agitées ces années-ci autour de Pascal, voir *Ami* 1904, p. 553-554 ; 1907, p. 396-397 ; 1908, p. 775-777 ; 1909, p. 508-510 ; 1910, p. 56-57.

imprécations fameuses qui par endroits y jaillissent : « Je ne crains pas vos censures... Si mes Lettres sont condamnées à Rome, ce que j'y condamne est condamné dans le ciel... *Ad tuum Domine Jesu tribunal appello...* », ce n'est point là-dessus qu'il faut juger une âme. Ce sont là premiers jets de passion, mais non la pensée définitive de Pascal. Ce n'était d'ailleurs point écrit pour être imprimé. A qui n'est-il point arrivé d'écrire ainsi, en des moments d'agacement, dans un journal intime ou dans des lettres à des tiers, des choses que pour rien au monde il ne voudrait voir répandre dans le public, parce qu'il sait qu'elles scandaliseraient et que d'ailleurs elles n'expriment point le fonds vrai de sa pensée ? Ce serait une souveraine injustice que de juger un homme sur des épanchements de ce genre ; et c'est déjà une énorme trahison que de les livrer, de son vivant ou après sa mort, en pâture à la curiosité du public. (C'est de cette trahison que s'est rendu coupable, contre le cardinal Manning, le triste auteur de la biographie que l'on connaît).

Pascal s'emportait aisément ; mais il revenait vite. Sa sœur, Mme Périer, nous en a laissé un témoignage touchant dans la relation qu'elle a écrite de sa dernière maladie : — « L'extrême vivacité de son esprit, dit-elle, le rendait quelquefois si impatient qu'on avait peine à le satisfaire ; mais quand on l'avertissait, ou qu'il s'apercevait qu'il avait fâché quelqu'un dans ses impatiences, il réparait incontinent cela par des traitements si doux et par tant de bienfaits, que jamais il n'a perdu l'amitié de personne par là. »

Il revenait aisément vis-à-vis des personnes de son entourage ; et la relation de Beurrier témoigne qu'il est revenu aussi vis-à-vis du Pape. Sa dernière maladie fut longue : « Elle commença, dit Mme Périer, par un dégoût étrange qui lui prit deux mois avant sa mort (donc vers la mi-juin 1662) ; son médecin lui conseilla de s'abstenir de manger du solide, et de se purger. » Les premiers jours de juillet, à la suite d'une colique violente, il se confessa à Beurrier, et pensait communier ensuite. Mais les médecins en ayant témoigné de la surprise et que c'était une marque d'appréhension à quoi ils ne s'attendaient pas de sa part : — « J'eusse voulu communier, dit-il à sa sœur ; mais puisque je vois qu'on est surpris de ma confession, j'aurais peur qu'on ne le fût davantage ; c'est pourquoi il vaut mieux différer. » Beurrier fut de cet avis, et Pascal ne communia pas ; mais il continua à se confesser à chacune des visites de son curé, lesquelles étaient assez rapprochées.

Il édifiait tout le monde par sa simplicité. Beurrier disait à toute heure : « C'est un enfant ; il est humble, il est soumis comme un enfant. » Et Mme Périer ajoute qu'un ecclésiastique « d'une très grande vertu », dont elle ne dit pas le nom, étant venu voir son frère la veille de sa mort, lui dit ensuite : — « Allez, consolez-vous ; si Dieu l'appelle, vous avez bien sujet de le louer des grâces qu'il lui fait. J'avais toujours admiré beaucoup de grandes choses en lui, mais je n'y avais jamais remarqué la grande simplicité que je viens de voir : cela est incomparable dans un esprit tel que le sien ; je voudrais de tout mon cœur être à sa place. »

Il était tout à la pensée des pauvres ; et il disait quelquefois à sa sœur : — « D'où vient que je n'ai jamais rien fait pour les pauvres, quoique j'aie toujours eu un si grand amour pour eux ? — C'est, lui dit Mme Périer, c'est que vous n'avez jamais eu assez de bien pour leur donner de grandes assistances. — Puisque je n'avais pas de bien pour leur donner, fit-il, je devais leur avoir donné mon temps et ma peine ; c'est à quoi j'ai failli ; et si les médecins disent vrai, et si Dieu permet que je me relève de cette maladie, je suis résolu de n'avoir point d'autre emploi ni point d'autre occupation tout le reste de ma vie que le service des pauvres. »

Cette dévotion aux pauvres lui inspira une pensée bien touchante les veilles de sa mort. Il y avait longtemps qu'il désirait communier et en implorait la grâce ; mais toujours les médecins s'y opposaient, parce qu'il ne le pouvait faire à jeun et qu'on ne le trouvait pas « en danger de mort » pour communier en viatique. On le lui refusa encore le 15 août, à la suite pourtant d'un grand étourdissement : — « On ne sent pas mon mal, disait-il, et on y sera trompé ; ma douleur a quelque chose de fort extraordinaire. » C'est alors qu'il eut cette inspiration : — « Puisqu'on ne veut pas m'accorder cette grâce, j'y voudrais bien suppléer par quelque bonne œuvre, et ne pouvant pas communier dans le chef, je voudrais bien communier dans les membres ; et pour cela j'ai pensé d'avoir céans un pauvre malade à qui on rende les mêmes services comme à moi, qu'on prenne une garde exprès, et enfin qu'il n'y ait aucune différence de lui à moi, afin que j'aie cette consolation de savoir qu'il y a un pauvre aussi bien traité que moi, dans la confusion que je souffre de me voir dans la grande abondance de toutes choses où je me vois. Car quand je pense qu'au même temps que je suis si bien, il y a une infinité de pauvres qui sont plus malades que moi, et qui manquent des choses les plus nécessaires, cela me fait une peine que je ne puis supporter ; et ainsi je vous prie de demander un malade à M. le curé pour le dessein que j'ai. »

Le curé, le P. Beurrier, répondit qu'il n'avait point de malade en état d'être transporté, mais que, dès que Pascal serait guéri, il lui donnerait « un moyen d'exercer la charité, en se chargeant d'un vieux homme dont il prendrait soin le reste de sa vie. »

Enfin, les convulsions paraissant plus menaçantes, le malade obtint de communier : ce fut dans la nuit du 17 au 18 août, peu après minuit. Il reçut avec larmes le saint Viatique et l'Extrême-Onction, répondant à tout, remerciant son pasteur ; et lorsque celui-ci le bénit avec le

saint Ciboire, il dit : « *Que Dieu ne m'abandonne jamais.* »

Ce qui fut comme ses dernières paroles, ajoute sa sœur ; car, après avoir fait son action de grâces, un moment après, ses convulsions le reprirent, qui ne le quittèrent plus, et qui ne lui laissèrent pas un instant de liberté d'esprit ; elles durèrent jusqu'à sa mort, qui fut vingt-quatre heures après, le dix-neuvième d'août mil six cent soixante-deux, à une heure du matin, âgé de trente-neuf ans deux mois.

Ce qui s'est dit au sujet de la secte, entre Beurrier et Pascal, au cours de cette dernière maladie, on le savait en gros par une déclaration que Beurrier fit peu après, à l'archevêque de Paris, Péréfixe ; on savait que Pascal avait témoigné s'être retiré, depuis deux ans, du parti de MM. de Port-Royal. Les *Mémoires* de Beurrier, que vient de retrouver M. Jovy, nous apportent des détails précieux. Quand Beurrier lui parla de confession, « il me dit qu'il y avait deux ans qu'il avait fait une retraite spirituelle et une confession générale fort exacte, en suite de laquelle il avait entièrement changé de vie et pris la résolution de fuir toutes les compagnies pour ne plus songer qu'à son salut et à combattre fortement les impies et les athées ;... qu'il gémissait avec douleur de voir cette division entre les fidèles ; que cela préjudiciait à l'union et à la charité qui les devait porter plutôt à joindre leurs armes spirituelles contre les véritables infidèles et hérétiques,... m'ajoutant qu'on l'avait voulu engager dans ces discussions, mais que depuis deux ans il s'en était retiré prudemment, vu la grande difficulté de ces questions si difficiles de la grâce ;... et, pour la question de l'autorité du pape, il l'estimait aussi de conséquence et très difficile à vouloir connaître ses bornes et qu'ainsi n'ayant point étudié la scolastique, il avait jugé qu'il se devait retirer de ces disputes... et qu'il se tenait aux sentiments de l'Eglise, touchant ces grandes questions, et qu'il voulait avoir une parfaite soumission au vicaire de Jésus-Christ qui est le Souverain Pontife. »

Voilà qui est clair. Beurrier dit ce qu'il a entendu. Il le dit fidèlement : car on ne se trompe pas sur des faits si précis et si émouvants : ce n'est pas tous les jours qu'on reçoit les confidences d'un Pascal. Il le dit sincèrement aussi : personne n'a jamais douté de sa sincérité ; les jansénistes eux-mêmes ont toujours témoigné qu'il était un honnête homme. Ils ont seulement esssayé de conter qu'il n'avait rien compris à ce qu'avait pu lui dire Pascal et que c'était un cerveau faible. Evidemment ! Cela ne pouvait pas manquer : « cerveau faible », c'est la rubrique sous laquelle les fidèles enfants de l'Eglise ont toujours été rangés par les hérétiques, aussi bien dans les temps anciens que dans la période moderniste [1].

X. — Comment une revue très savante (la *Revue critique*, 8 sept. 1910) entend l'histoire de l'Eglise. C'est à propos du t. I du remarquable ouvrage de M. Mourret. Le recenseur qui signe E. signale l'introduction générale sur le moyen âge, et le rôle de l'Eglise qui pendant tous ces siècles a lutté contre les vices et la barbarie. Cela, c'est la pensée de M. Mourret ; voici maintenant la glose de M. E. : « Non sans partager trop souvent les uns, et non sans augmenter notamment l'autre par les massacres d'hérétiques, de juifs et d'infidèles, l'Inquisition et les procès de sorcellerie. » Voilà qui est clair : il y avait deux choses au moyen âge, des vices et de la barbarie : l'Eglise partage les uns et aggrave l'autre. — A propos de la controverse des antipodes avec Virgile de Salzbourg, M. Mourret dit : « Le pape S. Zacharie et S. Boniface se seraient-ils trompés sur une question scientifique, la doctrine de l'infaillibilité de l'Eglise n'en serait nullement atteinte » : « opinion » qui semble « presque hérétique » à M. E. : M. E. chasseur d'hérésies ! qui l'eût imaginé ? qu'il ferait plus sagement d'ouvrir un simple catéchisme et d'y prendre quelque notion de l'infaillibilité ! — Etc., etc. Voilà avec quelle compétence on parle des choses d'Eglise dans une revue qui se pique de « critique » et où les questions scripturaires et ecclésiastiques sont trop souvent confiées à des gens comme M. Loisy, ou l'auteur d'*Orpheus*, ou M. Reuss, ou M. Mathiez, ou M. Laborderie, etc. La direction en est remise à M. Chuquet, professeur au Collège de France. C'est M. Chuquet aussi que les éditeurs Roger et Chernoviz ont choisi pour directeur quand ils ont fondé il y a deux ans leur nouvelle revue, *Feuilles d'histoire*.

Revue du Clergé français, 1er juin : discussion entre M. Cavène, auteur d'un ouvrage (dont il a été parlé ici) sur le miracle de saint Janvier, et M.

[1] La relation du P. Beurrier sur la maladie et la mort de Pascal a été retrouvée cette année par M. Jovy, dont les recherches méthodiques ont apporté, depuis une quinzaine d'années, de si heureuses contributions à l'histoire de Pascal. On la trouvera au tome II du *Pascal inédit* qu'il vient de publier (in-8 de 520 p., chez l'auteur, professeur au Collège de Vitry-le-François, rue Pavée, 41). Une Ire Série de ce *Pascal inédit* avait paru en 1908 ; et l'auteur nous en annonce une IIIe qui nous promet des lumières fort intéressantes sur « les contemporains de Pascal », d'après précisément ces *Mémoires* du P. Beurrier que l'on a crus si longtemps perdus et dont M. Jovy a poursuivi la découverte avec tant de sûreté et de sagacité.

Voici le détail des chapitres qui composent la IIe Série : — Pourquoi Pascal a-t-il cessé la guerre des *Provinciales ?* — Les *guerres civiles* de Port-Royal ; — Un janséniste pouvait-il se séparer de Port-Royal ? — La préparation de l'*Apologie ;* — La mort de Pascal ; — Quelques opinions contemporaines sur les dernières années et la mort de Pascal (le grincheux chanoine janséniste Godefroi Hermant, Bourdaloue, le P. Rapin) ; — Deux apologistes contemporains de Pascal : Michel de Elizalde et Claude Morel ; — Une amie de Pascal : Marie Perriquet ; — Les variations théologiques de Nicole sur la grâce ; — Les angoisses de la famille et des amis de Pascal au sujet de la déclaration du P. Beurrier (la déclaration signée du P. Beurrier, plus de deux ans après la mort de Pascal, le 7 janvier 1665, par-devant l'archevêque de Paris, Hardouin de Péréfixe) ; — enfin le document inédit du P. Beurrier sur les derniers sentiments de Pascal (p. 486-508).

Les découvertes de M. Jovy renouvellent l'histoire de Pascal ; et ce *Pascal inédit* doit être aux mains de tous les fervents de l'histoire religieuse ou simplement littéraire du grand siècle. On a relevé chez le P. Beurrier des erreurs de dates ; et il y en a en effet, mais qui n'infirment en rien son témoignage sur les choses dont il a été témoin oculaire ou auriculaire.

Wintrebert, chroniqueur scientifique de la Revue, qui termine en confirmant son premier jugement sur le livre de M. Cavène : « Effort très louable et vraiment digne d'attention, mais défaut d'exigence scientifique. » M. W. est fort exigeant en effet; M. Cavène ferait œuvre d'apologétique en donnant de ses observations (développées s'il le juge à propos) un tirage à part.

Même revue, 15 août : *L'origine liturgique du* SALVE REGINA (art. de M. Godet) : le SALVE REGINA, sous sa forme actuelle, ne remonte pas au-delà des premières années du XIII[e] siècle (les quatre sermons sur le SALVE qui figurent aux œuvres de saint Bernard, ne sont pas authentiques) ; son introduction dans la liturgie, à l'issue des Complies, est due au B. Jourdain de Saxe (le successeur de saint Dominique dans le Généralat des Frères-Prêcheurs) : c'est à Bologne, peu après 1221, que le B. Jourdain en a eu l'inspiration, pour obtenir de la Vierge le soulagement d'un Frère Bernard possédé du démon ; en 1230, le pieux usage s'est déjà généralisé et même popularisé, grâce à la rapide diffusion de l'Ordre dominicain ; en 1239, le pape Grégoire IX, grand ami des Dominicains (et en particulier de saint Raymond de Pennafort, le III[e] Général de l'Ordre), ordonne que le SALVE soit chanté dans toutes les églises de Rome le vendredi soir, à l'issue des Complies ; à Paris, l'usage est introduit à la chapelle royale (et de là à toutes les autres églises) par saint Louis, grand ami, lui aussi, des Dominicains (son confesseur était un dominicain, Geoffroy de Beaulieu, qui, sur la demande du B. Grégoire X 1271-1276, écrira la vie de son royal pénitent).

Même revue, 1[er] sept. : discussion très intéressante entre M. Gautherot et M. Bricout, champions, le premier, de l'espéranto, le second, de l'ido. L'ido a été bien accueilli des *Etudes* (jésuites) et des *Etudes franciscaines ;* le service que beaucoup espèrent de lui, c'est qu'il éclipse l'espéranto, en attendant que lui-même soit éclipsé par autre chose (voir ce que nous avons dit de l'espéranto l'an dernier, p. 1020, d'après *Revue pratique d'apologétique).*

Etudes franciscaines, août 1910 : *Qu'est-ce que la vocation ?* par le P. Jean de la Croix : exposé sympathique de la doctrine de M. Lahitton (voir *Ami* 1909, p. 1047-1067), accueillie favorablement aussi par *Revue Thomiste* (où ont paru les bonnes feuilles de l'ouvrage), par *Etudes* des jésuites (20 décemb. 1909), par *Revue du Clergé français* (15 août 1910) ; combattue (« avec quelque mauvaise humeur », disent les *Etudes franc.)* par MM. Letourneau et Guibert (dans la *Revue pr. d'apolog.*, 15 mars, 1[er] mai, 1[er] juin 1910) [1].

Nous avons, dans notre dernière Causerie, p. 931, donné M. Abel Lefranc comme protestant. On nous écrit, de source bien informée, que ce n'est pas exact : M. A. Lefranc est catholique, ou du moins il est né catholique (à Noyon, Oise), de parents catholiques ; il a fait ses humanités au Petit Séminaire de Noyon ; il était pieux alors, et notre correspondant croit se souvenir qu'il fut président de la Congrégation de la Sainte Vierge. — Il a bien changé depuis, certes ; espérons du moins qu'il n'a pas apostasié et brisé le lien extérieur qui le rattache à l'Eglise catholique.

XI. — Les fêtes superbes du millénaire de Cluny (voir *Ami*, p. 940-2) ont rappelé même aux gens du monde ce qu'avait été l'institution monastique au moyen âge. Bonne occasion de reprendre à grands traits, à la suite de M. Uzureau, l'histoire de l'Ordre de Fontevrault *(Anjou historique*, sept.-oct. 1910), création très originale, avec moines et moinesses, mais le supériorat confié à l'abbesse sur l'une et l'autre communauté.

Fontevrault (aujourd'hui au diocèse d'Angers) était autrefois au diocèse de Poitiers. Le fondateur fut le B. Robert d'Arbrissel, originaire de Rennes, étudiant à Paris, archidiacre ensuite de Rennes, obligé de se retirer devant les haines que suscite son zèle réformateur ; s'enfonce dans la forêt de Craon, y fonde avec quelques compagnons, à la Roë, une communauté de chanoines réguliers ; prêche devant Urbain II à Angers en 1096, et reçoit de lui pleins pouvoirs d'annoncer en tous lieux la parole de Dieu ; évangélise l'Anjou, la Touraine, le Poitou ; se voit suivi, comme le Sauveur en Galilée, d'une foule enthousiasmée, beaucoup de pénitents et pénitentes ; leur fait mener une sorte de vie religieuse dont lui-même prescrit les conditions au jour le jour ; puis, voyant leur fidélité, décide de les fixer : ses compagnons, Bernard de Ponthieu et Vital de Mortain, prennent avec eux les hommes et les emmènent aux monastères qu'ils fondent à Tiron (dioc. de Chartres) et à Savigny (dioc. d'Avranches) ; lui-même garde les femmes et s'établit avec elles à Fontevrault. Elles étaient fort nombreuses. Quelques frères se fixent auprès d'elles et se chargent de leur service temporel et religieux. Ceci se passait vers 1099.

Fontevrault fut le berceau de la nouvelle Congrégation. De nouvelles communautés se fondèrent rapidement, sous le nom de prieurés, et toujours sous l'entière dépendance de Fontevrault et de son abbesse, dans les diocèses de Poitiers, de Bourges, d'Orléans, de Limoges, de Chartres. Partout, au service des moniales était attachée une communauté d'hommes, installée dans un monastère séparé, mais gouvernée par l'abbesse. Le B. Robert avait vu, dans ses religieuses, surtout le sexe auquel appartenait la Vierge Marie : la soumission des moines à l'abbesse devait rappeler celle que les apôtres témoignaient à Notre-Dame. Le bienheureux fondateur poursuivait cependant ses courses apostoliques, parcourant les diocèses du Centre et de l'Ouest, réalisant des merveilles

[1] Sur cette question, voir encore la récente brochure de M. le chanoine J. Beaurredon (du diocèse d'Aire) : *L'Appel épiscopal et la Vocation divine au Sacerdoce*, in-12 de 157 p., 1 f. 50, Paris, Beauchesne.

de conversion : c'est lui qui arracha au roi Philippe Ier ce que personne n'avait pu obtenir avant lui, le renvoi de son épouse illégitime Bertrade de Montfort. Il mourut le 25 février 1117. Sa fondation avait été approuvée par Pascal II en 1106, 1112 et 1117 ; Calixte II (élu pape les premiers jours de février 1119 à Cluny même, où venait de mourir Gélase II) vint, la même année, consacrer lui-même l'église de l'abbaye.

Ce XIIe siècle fut l'âge d'or de Fontevrault. C'était l'abbaye favorite des Plantagenets : le roi Henri II, la reine Eléonore d'Aquitaine, Richard Cœur de Lion y furent enterrés. Des filles de la plus haute noblesse peuplaient l'abbaye : nul autre monastère ne présente pareille liste de noms illustres. Mais la ferveur y fut de courte durée. Dès la fin du XIIe siècle, la décadence s'accuse, non point par des désordres scandaleux, mais par le relâchement et la diminution aussi des ressources matérielles. Puis ce sont les guerres interminables entre la France et l'Angleterre : Fontevrault, parmi cette désolation, partage le sort de tant d'autres abbayes ; et à la fin de la guerre de Cent ans, tout est à bas, discipline régulière et administration temporelle.

Des essais de réforme sont tentés, à partir du milieu du XVe siècle (abbesses : Marie de Bretagne 1457-1477 ; Anne d'Orléans 1477-1491 ; Renée de Bourbon 1491-1534), non sans succès, avec l'appui des papes et des rois de France (Charles VIII, Louis XII, François Ier apparentés aux abbesses et à plusieurs religieuses). La tempête protestante vient de nouveau tout compromettre : malgré la résistance de Louise de Bourbon (1534-1575), des défections se produisent : vingt-quatre religieuses de la Madeleine d'Orléans passent à l'hérésie.

Des jours meilleurs se lèvent sous Eléonore de Bourbon (1575-1611). Elle a, pour l'aider, les conseils de deux célèbres Capucins (Ange de Joyeuse et Joseph du Tremblay, l'Eminence grise), et, pour la seconder, sa coadjutrice Antoinette d'Orléans (qui fondera ensuite avec le P. Joseph l'Ordre des Filles du Calvaire). Elle a contre elle les religieux, très peu nombreux, et moins fervents encore que nombreux. Ils essaient de s'organiser indépendamment de l'autorité de l'abbesse ; mais Louis XIII les met à la raison par un arrêt du 8 octobre 1641, que confirme Urbain VIII. La règle est remise en vigueur ; l'Ordre est distribué en quatre provinces (France, Bretagne, Gascogne, Auvergne); et Fontevrault traverse de nouveau une belle période, surtout sous le gouvernement de Gabrielle de Rochechouart de Mortemart (1670-1704), que l'on a justement appelée la reine des abbesses (on se souvient qu'elle était la sœur de Mme de Montespan) [1].

Quand la Révolution éclata, l'Ordre comprenait plus de 50 prieurés. A Fontevrault même, les religieuses étaient encore deux cents. Quant aux religieux, ce n'est plus qu'à Fontevrault qu'ils formaient vraie communauté ; ailleurs, ils étaient isolés et remplissaient fonctions de chapelains et confesseurs des divers prieurés.

Fontevrault est aujourd'hui maison de détention pour hommes [1].

XII. — Tout le monde sait ce qu'on appelle « crucifix jansénistes » ; et tout le monde croit que ces christs aux bras étroits se rapprochant de la verticale sont en effet d'origine janséniste et symbolisent l'erreur de la secte, « que le Christ n'est pas mort pour tous les hommes, » tandis que les christs « catholiques », aux bras étendus, symboliseraient l'universelle extension de la Rédemption.

C'est là une légende. Le jansénisme n'a rien à voir ici. On trouve (*Revue Augustinienne*, 15 août 1910) de ces christs aux bras perpendiculaires bien avant Jansénius, chez Rubens notamment (qui mourut avant l'éclat janséniste), et ailleurs, dès la fin du XVIe siècle.

Mais, dira-t-on, ces crucifix dont il n'est pas l'inventeur, peut-être le jansénisme les a-t-il adoptés pour lui-même et y a-t-il découvert un symbolisme tout à fait de son goût ?

Pas davantage. Le peintre attitré de Port-Royal, ce fut Philippe de Champaigne (dont la fille se fit religieuse à la célèbre abbaye et fut l'objet d'une guérison soudaine, 7 janvier 1662, immortalisée ensuite par le pinceau de son père) : or, de ses nombreux Christs en croix, on ne peut en citer un seul qui soit « janséniste » ; ceux du Louvre, en particulier, pourraient servir d'exemple pour le type opposé, dit « catholique ». — S'il devait se trouver quelque part des crucifix jansénistes, c'était bien à Port-Royal des Champs : or, des quatre christs que l'on y voyait, trois ont les bras aussi largement étendus que possible, et le quatrième est bien moins étiré que ceux de Rubens et de Van Dyck. — Une pièce janséniste entre toutes, c'est l'acte d'appel au Concile que les opposants à la Bulle firent graver en 1730 ; or, le crucifix que le diacre Pâris, dans la première vignette, tient entre les mains, est tout le contraire d'un crucifix janséniste. — Il y a toute

[1] Une gloire de Fontevrault au XVIIIe siècle, ce fut le séjour qu'y fit Madame Louise de France, la future Carmélite (dont la cause se poursuit activement en cour de Rome). Madame Louise fut la dixième et dernière enfant de Louis XV et de Marie Leczinska. Elle était née le 15 juillet 1737 : Fleury, au printemps suivant, par économie, conseilla au roi de supprimer la maison de l'enfant et des trois princesses qui l'avaient précédée (Thérèse-Félicité, née 1736 ; Sophie, 1734 ; Victoire, 1733) et de les faire élever dans un couvent de province : ce qui fut accordé. En suite de quoi nos quatre princesses sont remises, le 16 juin 1738, à l'abbesse de Fontevrault (une Rochechouart-Mortemart, qui mourra en 1742, laissant l'abbaye à une Montmorin de St-Hérem, la sœur du vaillant évêque de Langres qui lutta si vigoureusement contre le jansénisme). — C'est là, à l'ombre de Fontevrault, que Madame Louise passa les douze premières années de sa vie ; c'est là qu'elle fut confirmée, le 15 août 1745, et fit sa première communion, le 21 novembre 1748. Elle rentra à Versailles en octobre 1750.

[1] Sur les travaux de restauration qui se poursuivent depuis six ans à l'église de l'abbaye de Fontevrault, voir art. de M. André Hallays dans *Journal des Débats* du 23 sept. 1910.

une iconographie de ce diacre Pâris : or, la gravure qui le représente sur son lit de mort renferme un crucifix dont les bras forment un angle presque droit avec le corps. — Une image janséniste assez répandue est la belle gravure de Restout († 1768), qui a pour devise : *Etiam cruci affixa adoranda Veritas,* et qui groupe en adoration autour du Christ en croix une bande d'affreux hérétiques, appelants et réappelants : or, ce Christ est aussi peu « janséniste » que possible.

Donc les Jansénistes n'ont rien su du caractère « janséniste » de ces crucifix et n'ont rien soupçonné du symbolisme qu'on leur a attribué après coup.

Et leurs adversaires ne s'en sont pas douté davantage : l'archevêque de Paris, Harlay de Chanvallon, et ses successeurs, Vintimille et Christophe de Beaumont, peu suspects de tendresses jansénistes, ont fait imprimer, à l'usage de leur diocèse, au XVII^e^ et au XVIII^e^ siècle, un missel in-folio orné de gravures : or, le Christ en croix qui précède le canon a les bras aussi verticaux que possible. — De même, remontant au XVIII^e^ siècle, des crucifix aux bras très levés dans les églises St-Sulpice (église sulpicienne et antijanséniste) et St-Paul-St-Louis (alors église des Jésuites) ; etc.

La vérité est qu'il n'y avait point, alors, et qu'on ne soupçonnait point, alors, qu'il y eût des crucifix « jansénistes » et des crucifix « orthodoxes ». Après comme avant Jansénius, les christs aux bras horizontaux et les christs aux bras verticaux se succèdent, se mêlent, sans que l'on ait à y chercher une intention théologique. Les artistes de ce temps-là ne voyaient point malice dans l'angle plus ou moins obtus formé par les bras avec le reste du corps, pas plus que n'y a vu malice, au XIX^e^ siècle, Eugène Carrière († 1906), l'auteur du Christ en croix du Musée du Luxembourg. L'Eglise en ceci a toujours laissé aux artistes liberté de suivre leur inspiration ; ils ont peint, le même artiste a peint les bras du Christ horizontaux ou verticaux, suivant qu'il espérait tirer de l'une ou l'autre disposition tel ou tel effet d'art. Et si l'on a commencé, vers la fin du XVI^e^ siècle, à faire fléchir le corps du Christ en redressant les bras, c'était sous l'influence simplement du naturalisme, sans que la théologie y fût pour rien.

Voilà donc une légende à laisser de côté, démolie par la chronologie. La chronologie démolit aussi certaines vues émises sur l'apparition de la couronne d'épines dans les images du Christ en croix. M. Mâle la rattachait, cette apparition, au XIV^e^ siècle et y voyait une nouvelle marque de la place de plus en plus grande prise par l'expression de la souffrance physique dans l'art de ce siècle tourmenté. — Mais, depuis, M. de Mély a communiqué à l'Académie des Inscriptions une miniature de 1245, où figure le Christ en croix couronné d'épines : sur quoi M. Abel Fabre *(Revue aug.*, août) note très ingénieusement que 1245, c'est la date même où saint Louis pose la première pierre de cette Sainte-Chapelle qui doit servir de reliquaire à la Sainte Couronne, achetée 100.000 fr. à l'empereur de Constantinople : — « Il est naturel, dit M. A. Fabre, que ce motif iconographique fasse son apparition dans l'art religieux au moment même où la relique vénérable qu'il rappelle vient d'arriver dans nos contrées, au moment même où on se prépare à l'exposer dans un monumental reliquaire. » — Oui ; mais voici M. de Mély qui trouve ensuite un crucifix à couronne d'épines, qui est du XII^e^ siècle. — Et voici enfin M. A. Fabre lui-même qui remarque que M. Venturi, dans son livre sur la Madone, date du XI^e^ siècle une fresque de Sant'Urbano à Rome, où figure un Christ en croix couronné d'épines.

C'est au XIII^e^ siècle aussi que les artistes commencent à percer d'un seul clou les deux pieds du Christ superposés, au lieu de les laisser, comme auparavant, juxtaposés et percés chacun de son clou. Pourquoi un seul clou ? « Par un motif purement artistique, dit M. Fabre. On a voulu simplement donner à la figure une forme triangulaire qui l'équilibre mieux et la rende plus décorative pour l'œil. La raison de ce changement est d'ordre plastique, et il n'en faut point chercher d'autre. »

O magnum pietatis opus! Un anglais, W. Levison, a retrouvé l'origine de cette antienne, la 1^re^ des Vêpres de la Sainte Croix. Elle serait, de même que d'autres distiques passés dans la liturgie *(Hic vir despiciens mundum...* ou le double hexamètre *Solve, jubente Deo, terrarum, Petre, catenas),* elle serait tirée d'inscriptions placées sur divers monuments de Rome ou d'Italie. M. Levison a retrouvé en effet, dans un manuscrit du XII^e^ siècle de l'Université de Cambridge, un texte du *Liber pontificalis* où l'on a fait entrer différentes pièces d'un recueil d'inscriptions romaines formé après le commencement du VIII^e^ siècle. L'une d'elles, qui se lisait sur l'Oratoire de la Croix, au baptistère de Saint-Pierre, était ainsi conçue :

Fortis ad infirmos descendens panis alendos
Hoc fractus ligno est, ut potuisset edi.
Hic agni membris proprio mors dente ligata est,
Et predam predæ se gemit esse suæ.
O magnum pietatis opus ! mors mortua tunc est,
Quando hoc in ligno mortua vita fuit.

Il se peut, écrit dom Morin *(Revue bénédictine,* juillet 1910), que cette inscription remonte au pontificat de Symmaque, commencement du VI^e^ siècle. En utilisant le dernier distique pour la fête de l'Exaltation de la Croix, introduite à Rome seulement dans le courant du VII^e^ siècle, le compositeur s'est borné à modifier le pentamètre de façon à éviter l'élision, — à l'opposé des versificateurs officiels de notre temps, qui, sans souci aucun de la mélodie, en chargent le plus qu'ils peuvent les pièces destinées aux offices nouveaux.

LITURGIE

Q. — Aux rubriques *De defectibus* je lis : « Si vinum sit penitus acetum vel penitus putridum vel de uvis acerbis seu non maturis expressum,... non conficitur sacramentum. » Or, voici le vin que j'ai fait. La moitié du raisin environ était à peine mûre, l'autre ne l'était pas, à tel point qu'on ne pouvait en manger. Puis-je dire la messe avec ce vin absolument naturel ? Il n'est pas bon, mais il n'est pas aigre.

R. — Nous ne croyons pas que vous puissiez dire la messe avec ce vin, où les verjus entrent pour près de moitié. Car il n'est pas seulement défendu de se servir de vin qui rendrait certainement la consécration nulle et invalide ; mais il est toujours illicite, et parfois *sub gravi*, de prendre pour la messe du vin qui n'est pas digne du saint sacrifice (cf. *De defectibus*, tit. IV, n. 2), surtout quand le vin employé rend au moins la consécration douteuse, comme dans le cas présent.

Q. — 1° A propos de l'Ordo de 1911, doit-on, le dimanche 8 janvier, faire mémoire de l'Epiphanie aux 2es Vêpres de ce dimanche par l'antienne *Magi videntes* des 1res Vêpres, puisqu'on fait l'office de l'octave le 9, ou bien par l'antienne *Tribus* des 2es Vêpres, comme il est marqué dans toutes les éditions du Bréviaire ?

2° Le 21 février, les Vêpres de la Passion de N.-S., double-majeur secondaire, concourant avec la Chaire de saint Pierre à Antioche, double-majeur également secondaire, comment ordonner les Vêpres ?

3° Le 23 mai, férie 3e des Rogations, il n'y a aucune fête. Quelle messe célébrer en dehors de la messe de procession ? Quelle est la couleur du jour ?

4° Le 8 juin, jeudi dans l'octave de la Pentecôte, à vêpres, nous avons mémoire des 2es Vêpres de saint Godard, évêque, semi-double simplifié de ce jour, et mémoire des 1res Vêpres des saints Prime et Félicien, simple du lendemain 9. Quel doit être l'ordre de ces deux mémoires ?

R. — Ad I. Malgré le nouveau décret du 5 juin 1908, on devra faire mémoire de l'Epiphanie par l'antienne *Tribus miraculis* comme l'indique le Bréviaire, et non par l'antienne des 1res Vêpres *Magi videntes*. En effet il ne conviendrait pas d'omettre ce dimanche-là une antienne qui mentionne le baptême de Notre-Seigneur, vu que c'est un dimanche, dit saint Augustin, qu'il fut baptisé. De plus, chaque jour de l'octave a ici son antienne propre à *Magnificat*, et ce changement en troublerait l'économie. Ainsi s'explique cette dérogation exceptionnelle à la règle générale fixée par le précédent décret.

Ad II. Le 21 février, les Vêpres seront intégralement de la Passion comme plus digne, à égalité de grade et de qualité, et l'on fera simple mémoire du suivant. (S. R. C., 27 juin 1896, n. 3919, ad II).

Ad III. Le mardi des Rogations, où il n'y a pas de fête, même de 3 leçons, l'office est *blanc* de la férie ; mais toutes les messes sont des Rogations avec ornements *violets*, sans *Gloria* ni mémoire de l'office férial récité au Bréviaire. (Cf. De Herdt, t. III, n. 76).

Ad IV. Quand il s'agit de la mémoire des offices simplifiés et par conséquent non concurrents, les doubles ou semi-doubles, même à leurs 2es Vêpres, passent avant les simples qui seraient à leurs 1res Vêpres. (S. R. C., 5 février 1895, n. 3843). D'où il suit que saint Godard doit, dans le cas présent, être commémoré avant les saints Prime et Félicien.

Q. — Dans une église dont le Sacré-Cœur est titulaire, la fête du Sacré-Cœur n'aurait-elle pas, à cause de cette particularité, ses 1res Vêpres sans commémoraison du St-Sacrement, nonobstant le décret du 20 mai 1890 ?

R. — Le présent cas a été proposé à la Congrégation : « Num in 2is Vesperis diei octavæ Corporis Christi, Vesperæ dicendæ sint de festo SS. Cordis Jesu, sine commemoratione præcedentis, in ecclesia ubi hoc festum est Titulus et proinde primarium per accidens ? — Resp. *Negative*, et servetur decretum *Urbis et Orbis* datum die 28 junii 1889. » (S. R. C., 27 juin 1896, n. 3919, ad XI).

Q. — En 1911, dans notre diocèse, la fête de la Translation de la maison de Lorette (double maj.) se trouvera transférée au 19 décembre, lendemain de l'*Exspectatio partus B. M. V.* Ne va-t-il pas paraître au moins bizarre qu'après avoir utilisé, le 18, la doxologie *Virtus honor*, on dise le 19 la doxologie *Jesu tibi... qui natus es ?...*

Existe-t-il un précédent ou une réponse de la S. C. des Rites sur cette anomalie ?

Quelle solution donnez-vous ?

R. — La S. R. C. a pensé sagement que ce serait bien étrange de parler de Jésus comme déjà né, en disant *Jesu tibi... qui natus es*, le jour même où l'on fête l'attente de sa venue sous le nom d'Expectation de l'enfantement de la Sainte Vierge. Aussi a-t-elle exceptionnellement déclaré que pour cet office de Marie, la doxologie des hymnes du jour serait *Virtus honor*, et le ℣ de Prime *Qui venturus es in mundum.* (S. R. C., 21 juin 1670, n. 1404, ad 1 et 2 ; 29 nov. 1738, n. 2340, ad 5).

En conséquence, même à Complies du 18 déc., la doxologie sera *Virtus honor*, comme étant la conclusion propre des hymnes de la fête, et la doxologie *Jesu tibi...* ne commencera que le lendemain 19. La raison en est que la Translation de la Sainte Maison de Lorette est une fête de la Sainte Vierge comme la précédente (S. R. C. 3 mars 1761, n. 2461, ad 4), et étant du même grade, on n'en fait rien la veille, selon la règle générale. (S. R. C., 13 janvier 1899, n. 4006, ad IX).

Q. — En vertu d'une autorisation de Mgr, j'ai installé une petite chapelle dans la maison devant servir de Procure, comme en possèdent les Congrégations. Elle n'ouvre pas sur la rue, et est établie d'ailleurs conformément aux règles liturgiques.

Je désirerais savoir : 1° si quelques personnes du